



COMITÉ DES FORÊTS

VINGT-TROISIÈME SESSION

Rome, 18-22 juillet 2016

RAPPORT SUR LES ACTIVITÉS DES ORGANES STATUTAIRES TRAITANT DE QUESTIONS FORESTIÈRES

Le Comité est invité à examiner les rapports d'activité présentés par les organes statutaires traitant de questions forestières et les principaux partenariats forestiers:

- Comité des questions forestières méditerranéennes *Silva Mediterranea*
- Comité consultatif de la filière bois durable (CCFBD)
- Commission internationale du peuplier (CIP)
- Partenariat de la montagne (PM)

Le code QR peut être utilisé pour télécharger le présent document. Cette initiative de la FAO vise à réduire au maximum l'impact de ses méthodes de travail sur l'environnement et à promouvoir des modes de communication plus respectueux de l'environnement. Les autres documents de la FAO peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org.



mq511

Annexe I

COMITÉ DES QUESTIONS FORESTIÈRES MÉDITERRANÉENNES
SILVA MEDITERRANEA**A. Activités dans le cadre du Partenariat de collaboration sur les forêts méditerranéennes**

1. La quatrième Semaine forestière méditerranéenne a été célébrée du 16 au 21 mars 2015 à Barcelone (Espagne). Elle avait pour thème *l'amélioration des conditions de vie et le rôle des chaînes de valeurs des forêts méditerranéennes dans le contexte d'une économie verte*. Plusieurs partenaires financiers ont dit souhaiter que la région méditerranéenne reste prioritaire et qu'un intérêt particulier soit porté aux approches intégrées dans le secteur forestier dans cette région.
2. La cinquième Semaine forestière méditerranéenne se déroulera du 20 au 24 mars 2017, au Maroc. Elle est organisée conjointement par le Haut Commissariat aux eaux et forêts et à la lutte contre la désertification du Maroc et *Silva Mediterranea* et aura pour thème la désertification et la restauration des forêts et des paysages méditerranéens dégradés.
3. La préparation de la deuxième édition de *l'État des forêts méditerranéennes* a été lancée en janvier 2016 par le secrétariat de *Silva Mediterranea* et Plan Bleu.
4. Entre 2013 et 2015, le Cadre stratégique sur les forêts méditerranéennes a été mentionné de manière implicite ou explicite dans plusieurs documents stratégiques des pays de la zone méditerranéenne, notamment le Programme du renouveau rural 2014-2019 de l'Algérie, la Stratégie de développement durable des forêts et des parcours 2015-2024 de la Tunisie, la nouvelle stratégie forestière du Portugal, le programme décennal (2015-2025) du Haut Commissariat aux eaux et forêts et à la lutte contre la désertification du Maroc et le Programme national de la forêt et du bois de la France.

B. Évaluation de *Silva Mediterranea*

5. Au cours de sa session extraordinaire tenue le 18 mars 2015, lors de la quatrième Semaine forestière méditerranéenne, à Barcelone, *Silva Mediterranea* a adopté 38 décisions concernant le fonctionnement du Comité en se fondant sur les recommandations formulées par la commission d'évaluation et sur la réponse de la Direction préparée par le Département des forêts de la FAO.
6. L'une des recommandations prioritaires émanant de l'évaluation de *Silva Mediterranea* effectuée en 2013 préconisait d'établir une stratégie spécifique pour le Comité fondée sur le Cadre stratégique pour les forêts méditerranéennes. Un projet de stratégie a été préparé par le Comité exécutif de *Silva Mediterranea*.

C. Groupes de travail

7. Des détails concernant les activités et les plans de travail des groupes de travail pour 2016-2017 sont donnés dans le rapport de la dernière réunion du Comité exécutif de *Silva Mediterranea*, qui a lieu à Rome le 8 avril 2016 (<http://www.fao.org/forestry/silva-mediterranea/88943/fr/>).
8. Dans le cadre du plan de travail du groupe de travail sur «la désertification et restauration des zones arides méditerranéennes» et en rapport avec la cinquième Semaine forestière méditerranéenne, une initiative régionale méditerranéenne pour la restauration des forêts et paysages méditerranéens a été proposée dans le contexte du Défi de Bonn.

D. Points à examiner

9. Le Comité souhaitera peut-être encourager les États membres de *Silva Mediterranea* à:
- contribuer aux activités des groupes de travail de *Silva Mediterranea* et à la préparation du deuxième rapport sur l'*État des forêts méditerranéennes*;
 - s'engager dans une initiative méditerranéenne pour la restauration des forêts et des paysages;
 - contribuer à la préparation de la cinquième Semaine forestière méditerranéenne qui se tiendra au Maroc en mars 2017 et s'engager à y participer au plus haut niveau.

Annexe II

COMITÉ CONSULTATIF DE LA FILIÈRE BOIS DURABLE**A. Introduction**

1. La présente note d'information donne une vue d'ensemble des activités menées récemment par le Comité consultatif de la filière bois durable (CCFBD) de la FAO et de l'état d'avancement de son plan de travail biennal 2016-2017.
2. Le Comité consultatif constitue le principal organe de la FAO collaborant avec le secteur privé dans le domaine forestier. Il a pour mandat principalement de donner des avis à l'Organisation concernant les défis à relever et les opportunités à saisir intéressant les forêts et le secteur forestier.
3. Le CCFBD prépare un plan de travail annuel en suivant un processus consultatif. Celui-ci est mis en œuvre en étroite collaboration avec les membres du Comité et divers groupes de travail thématiques composés de fonctionnaires de la FAO et d'experts internationaux désignés par les membres du CCFBD. Ces travaux sont assurés par le secrétaire du CCFBD, qui est responsable de l'organisation de l'ensemble des activités opérationnelles.
4. En outre, il existe actuellement une interaction étroite et coordonnée avec le Conseil international des associations forestières et du papier, de sorte que soient établis en concertation les dates de réunions et les programmes de travail et que soit abordé de manière collaborative l'appui aux objectifs et activités communes. Le CCFBD représente 90 pour cent de la production mondiale de papier et plus de 50 pour cent de la production de bois; il publie un rapport sur la gestion durable tous les deux ans.

B. Résultats de la session de 2015**Cinquante-sixième session du CCFBD – Washington (États-Unis d'Amérique), 5-6 mai 2015**

5. Le Comité a été informé des activités contribuant à l'accomplissement des activités du programme forestier relevant des objectifs stratégiques 2 à 5 inscrits dans le Plan à moyen terme 2014-2017 de la FAO, à savoir l'amélioration durable des biens et services issus des forêts, la réduction de la pauvreté, la promotion de systèmes plus inclusifs et efficaces et le renforcement de la résilience des moyens d'existence, ainsi qu'aux préparatifs du quatorzième Congrès forestier mondial (CFM) et de la feuille de route pour la vingt-et-unième Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP21) à Paris.
6. En se fondant sur les exposés techniques du secrétariat, les membres du CCFBD ont donné des indications pour les cycles d'activités de la FAO dans divers domaines, notamment les emballages d'origine biologique, l'application des biotechnologies aux forêts, l'évaluation globale des stratégies et politiques en matière de bioéconomie, les préparatifs pour le Congrès forestier mondial, la conférence en ligne de la FAO sur les aspects économiques des solutions envisageables en matière d'atténuation du changement climatique dans le secteur forestier et la publication intitulée *Forests, wood products and climate change: mitigation opportunities and economics* (Forêts, produits dérivés du bois et changement climatique – aspects économiques et solutions possibles en matière d'atténuation), une manifestation en marge de la vingt-et-unième Conférence des Parties à la CCNUCC comprenant une évaluation de l'apport du secteur forestier aux *contributions prévues déterminées au niveau national*), des statistiques sur les produits forestiers et le rapport sur la *Situation des forêts du monde 2016*.

7. Recommandations

Concernant les résultats et activités relevant des objectifs stratégiques 2, 3, 4 et 5 du Cadre stratégique de la FAO, le CCFBD a formulé les recommandations suivantes:

- a) Poursuivre l'allocation de ressources au compte des projets inscrits en tête des priorités afin d'en garantir l'efficacité.
- b) Étudier la possibilité que le CCFBD et le Conseil international des associations forestières et du papier (ICFPA) organisent une manifestation conjointe lors de la COP 21, informer sur le déroulement des activités autour de la publication *Forests, wood products and climate change: mitigation, opportunities and economics* et assurer la coordination et participer à la manifestation prévue par le Conseil mondial des entreprises pour le développement durable (WBCSD) et à la présentation de l'analyse demandée par l'ICFPA.
- c) Achever la mise au point des stratégies de bioéconomie en vue de les présenter au Congrès forestier mondial.
- d) Contribuer à faciliter la compréhension et la définition commune de l'expression *Deforestation-free* («ne contribuant pas au déboisement») et à permettre d'en apprécier les implications pour les chaînes de valeur des produits forestiers.
- e) Organiser un forum destiné à faciliter le dialogue avec les parties prenantes invitées, sur la question de l'application des biotechnologies aux forêts.
- f) Achever les travaux en cours sur les emballages d'origine biologique et les statistiques sur les produits forestiers.

Quatorzième Congrès forestier mondial 2015

8. Lors du Congrès forestier mondial, les membres du CCFBD ont participé à des manifestations spéciales, notamment les suivantes:

- Conférence de Marco Mensik (de la Confédération des industries papetières européennes [CIPE]) sur la question des processus innovants, dans le cadre du sous-thème 4 du Forum pour l'innovation et l'investissement.
- Conférence d'Elizabeth de Carvalhaes dans le cadre du sous-thème 3 traitant de l'intégration des forêts et des terres non forestières, où l'oratrice a développé la question des forêts plantées.
- Parrainage des récompenses du concours Habitat en bois (Concours international de design du bois).

Cinquante-septième réunion préparatoire du CCFBD et réunion du Comité directeur du CCFDB (Paris, 4 décembre 2015)

9. Dans le cadre des préparatifs de la cinquante-septième session, qui aura lieu les 4 et 5 juillet 2016 à Sydney (Australie), des informations actualisées ont été communiquées sur certaines activités de la FAO:

- a) La FAO a présenté une version préliminaire de l'étude sur le thème «Zéro déforestation». Le Comité a jugé le rapport instructif et a encouragé la poursuite des activités sur cette question, lesquelles pourraient être soutenues publiquement par le secteur privé.
- b) Les activités sur les emballages d'origine biologique progressent, avec l'achèvement des études de tendances relatives aux techniques et aux emballages, et s'orientent vers la construction de cas réels.
- c) La FAO a présenté ses activités sur les statistiques et les biotechnologies appliquées aux forêts.
- d) La publication *Forests, wood products and climate change mitigation: opportunities and economics* sera présentée officiellement lors de la session du Comité des forêts en juillet

2016. La FAO a suggéré d'intégrer les éléments suivants dans les activités de suivi pour la période 2016-2017:

- une étude approfondie des lacunes en matière d'économie et d'information concernant certaines chaînes de valeur forestières;
- la promotion des politiques et des mesures incitatives visant à assurer un approvisionnement suffisant en bois durable, et ainsi de favoriser les activités bioéconomiques;
- des études de cas sur les possibilités de substitution des produits à fortes émissions par des produits ligneux novateurs.

e) la FAO et la bioéconomie: le secrétaire du CCFBD a présenté un exposé succinct sur le Sommet mondial sur la bioéconomie, qui s'était tenu à Berlin du 24 au 26 novembre 2015. Le CCFBD a salué cette initiative et a suggéré de poursuivre les travaux sur ce sujet.

C. Points à examiner

10. Le Comité souhaitera peut-être:

- Prendre note du renforcement de la collaboration entre le CCFBD et l'ICFPA et reconnaître le rôle continu et la pertinence du CCFBD en tant qu'instrument permettant de canaliser les connaissances et les solutions du secteur privé vers le programme forestier de la FAO. En particulier, le Comité souhaitera peut-être encourager et soutenir l'initiative intersectorielle en matière de bioéconomie, pour le rôle qu'elle joue dans l'approvisionnement durable en biens et services dans tous les secteurs économiques.

Annexe III

COMMISSION INTERNATIONALE DU PEUPLIER (CIP)**A. Introduction**

1. La Commission internationale du peuplier (CIP) est le plus ancien des organes statutaires de la FAO. Elle a été créée en 1947, puis intégrée au sein de l'Organisation en tant qu'organe relevant de l'Article XIV de l'Acte constitutif de la FAO. Elle poursuit une réforme institutionnelle approfondie depuis septembre 2012. La réforme proposée consiste en un élargissement de la portée géographique, biologique et technique de la Commission: il s'agit d'intégrer un éventail plus large de genres et d'espèces à croissance rapide, dont les caractéristiques analogues permettent des usages industriels et énergétiques et des applications environnementales, tout en maintenant le mandat actuel couvrant le peuplier et le saule, et de restructurer les groupes de travail existants afin de renforcer le lien avec des problèmes plus généraux d'environnement et de développement. La réforme a pour objectif d'éveiller l'intérêt des États Membres de la FAO pour les travaux de la Commission, de renforcer la contribution de la foresterie à la sécurité alimentaire, aux moyens d'existence durables et à l'utilisation des terres dans les zones rurales et d'attirer de nouvelles formules de financement afin d'élargir la composition et la portée du mandat de la Commission.

B. Processus

2. Les rapports sur l'état d'avancement de la réforme de la CIP ont été communiqués lors des sessions du Comité des forêts en 2012 et 2014 respectivement, de la vingt-quatrième session de la CIP tenue à Dehradun (Inde) et de la quarante-septième réunion du Comité exécutif de la CIP à Vancouver en juillet 2014. Les délégués siégeant au Comité des forêts en 2012 et en 2014, ainsi que les délégués participant aux travaux de la vingt-quatrième session de la CIP et de ses organes subsidiaires ont recommandé que le processus de réforme soit reconnu et soutenu et ont encouragé le Comité exécutif de la CIP à poursuivre sur la voie de la réforme. Les modifications proposées seront soumises aux délégués auprès de la CIP, pour adoption lors de la vingt-cinquième session, en septembre 2016 à Berlin. Elles prendront effet après que la Conférence de la FAO les aura approuvées à sa session de juin 2017.

3. Le projet de réforme de la CIP a par ailleurs été présenté aux délégués participant à la centième session du Comité des questions constitutionnelles et juridiques (CQCJ), en mars 2015. Le CQCJ a pris note des modifications proposées et a demandé des éclaircissements concernant, entre autres, la portée et les implications de la proposition d'élargissement du champ d'action de la Commission, les fonctions révisées de la Commission et les relations qu'entretiennent la Commission et les commissions nationales avec le Comité des forêts, afin de déterminer si les modifications qu'il est proposé d'apporter entraîneraient de nouvelles obligations pour les Parties à la Convention. Le CQCJ a déclaré qu'il examinerait à nouveau les propositions d'amendements ainsi que les informations supplémentaires concernant les délibérations de la Commission, après que celle-ci les aurait adoptés en 2016 et avant la présentation de la Convention modifiée aux fins d'approbation par la Conférence à sa session de juin 2017.

C. Points à examiner

4. Le Comité des forêts souhaitera peut-être:
- encourager le Comité exécutif de la CIP à s'attacher à obtenir l'approbation des modifications proposées auprès des délégués participant à la vingt-cinquième session de la CIP qui aura lieu en septembre 2016 à Berlin.

Annexe IV**PARTENARIAT DE LA MONTAGNE**

1. Le Partenariat de la montagne est une alliance des Nations Unies à caractère volontaire réunissant des gouvernements, des organisations intergouvernementales et des organisations de la société civile qui œuvrent à améliorer les conditions de vie des populations montagnardes et à protéger leurs environnements dans le monde entier. Il compte actuellement plus de 270 membres.
2. Le Partenariat de la montagne bénéficie des services d'un Secrétariat financé par le Ministère italien des affaires étrangères, l'Office fédéral de l'agriculture de la Suisse et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). Le Secrétariat du Partenariat de la montagne est hébergé par le Département des forêts de la FAO.
3. Les activités menées dans le cadre du Partenariat suivent quatre axes principaux: activités de communication et sensibilisation, renforcement des capacités, projets conjoints et partage des connaissances dans le domaine du développement durable des zones de montagnes. Le présent document rend compte de ses principales réalisations sur la période allant de juillet 2014 à mars 2016.

A. Faits marquants

4. Une étude menée par le Secrétariat du Partenariat en étroite collaboration avec la Division de la statistique de la FAO montre que 39 pour cent environ des populations de montagne des pays en développement, soit 329 millions de personnes, seraient vulnérables à l'insécurité alimentaire. Cela signifie qu'un habitant sur trois souffre de la faim et de la malnutrition dans les zones de montagne. Ce pourcentage, qui est nettement plus élevé que la moyenne mondiale, est le signe d'une situation alarmante; il est au centre des préoccupations dans les activités entreprises par le Secrétariat.

B. Activités de communication et sensibilisation

5. Une campagne de deux ans destinée à promouvoir l'inclusion des montagnes dans le programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015, s'est achevée avec de bons résultats en septembre 2015, quand l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté trois cibles touchant à la montagne, qui ont été inscrites dans deux des objectifs de développement durable (ODD). L'indice de couvert végétal montagnoux («Mountain Green Cover Index»), indicateur mis au point par le Secrétariat du Partenariat de la montagne et la Division de la statistique de la FAO afin de suivre les progrès accomplis sur la voie des trois objectifs de développement durable en rapport avec la montagne, a été approuvé au début de l'année 2016.
6. Parmi les activités conduites au niveau international, le Partenariat est resté fidèle à l'usage suivi depuis une dizaine d'années d'organiser des manifestations en marge des conférences de Rio afin d'appeler l'attention des délégués sur les montagnes, à savoir:
 - deux manifestations spéciales, dont une exposition et une campagne sur les réseaux sociaux, ont été menées en marge de la vingt-et-unième Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) organisée à Paris en 2015 («COP21») et une autre manifestation en marge de la vingtième Conférence des Parties à la CCNUCC tenue à Lima en 2014.
 - une manifestation spéciale en marge de la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification en 2015.
 - une manifestation parallèle en cours de préparation pour la prochaine Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique.

C. Renforcement des capacités

7. Les réalisations au niveau régional incluent la mise en place d'un dispositif de coordination entre les gouvernements de six pays andins (Argentine, Bolivie, Chili, Colombie, Équateur et Pérou).

8. Au cours de cette période, des comités nationaux pour les montagnes ont été mis en place au Chili et au Pérou; d'autres sont en préparation dans d'autres pays.

9. Le Programme international de recherche et de formation pour la gestion durable des zones de montagne (IPROMO) organise des cours de formation à la gestion des zones de montagne, à l'intention de techniciens et de travailleurs de la sphère du développement. En 2016, le cours portera sur la gestion des ressources et des diversités des montagnes et le rôle des zones protégées; le cours de 2015 avait été consacré à la sécurité alimentaire dans les zones montagneuses. Des cours similaires sont dispensés en espagnol par le Centre agronomique tropical de recherche et d'enseignement (CATIE) dans le cadre du Partenariat de la montagne, depuis 2015.

D. Projets conjoints

10. De par son rôle d'intermédiaire dans la mise en œuvre d'activités communes, le Partenariat de la montagne a facilité de nombreux contacts entre les pays et les institutions et a créé des conditions propices à l'établissement de partenariats, à la coopération technique et à la mobilisation de ressources, à tous les niveaux. On peut citer quelques exemples d'activités communes aux niveaux mondial, régional et national:

- la création d'un système global de certification volontaire pour les produits de la montagne;
- le renforcement du Comité des champions africains du Partenariat de la montagne, qui supervise l'organisation d'un Forum mondial sur la montagne qui devrait avoir lieu en octobre 2016;
- l'étude d'un réseau qui permettrait aux montagnes méditerranéennes de répondre aux problèmes liés au changement climatique, aux paysages et à la biodiversité;
- la coordination des efforts de relèvement entrepris par les membres du Partenariat, suite aux séismes extrêmement destructeurs qui ont frappé le Népal en avril 2015.

E. Partage des connaissances

11. Le Partenariat de la montagne s'emploie à diffuser des actualités, des informations sur les manifestations spéciales et d'autres informations ayant trait au développement durable des zones de montagne, par le biais de son site web, des médias sociaux et du bulletin mensuel *Peak to Peak*.

Il a également produit les publications suivantes:

- *Mapping the vulnerability of mountain peoples to food insecurity* (en anglais), 2015
- *Understanding mountain soils* (en anglais), 2015
- *L'agriculture de montagne est une agriculture familiale* (en anglais, français et espagnol), 2014
- *Cordillera de Los Andes* (en espagnol), 2014

12. Le Secrétariat du Partenariat a fait la promotion de la célébration mondiale de la Journée internationale de la montagne. En 2015, l'accent avait été mis sur les produits de la montagne, qui sont de nature à améliorer les moyens de subsistance, et, en 2014, sur l'agriculture familiale dans les zones de montagne. Le thème pour 2016 sera la diversité culturelle dans les montagnes.

F. Les prochaines étapes

13. Les préparatifs de la cinquième réunion mondiale du Partenariat de la montagne sont en cours. Les membres devraient y débattre de l'insécurité alimentaire dans les montagnes et mettre en œuvre les cibles relatives à la montagne inscrites dans les objectifs de développement durable, faire le point sur l'avancement des activités et établir les priorités pour le prochain exercice biennal.

G. Points à examiner

14. Le Comité souhaitera peut-être prendre note du présent rapport et inviter les pays à:
- promouvoir l'investissement et les politiques spécifiques destinées à améliorer les moyens de subsistance des populations de montagne et à améliorer la résilience de ces populations;
 - prendre part au Partenariat de la montagne ou renforcer leur participation en son sein;
 - renforcer les capacités nationales et locales en faveur du développement durable des zones de montagne.